



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE

### Enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), document de gestion du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Maire des BAUX-DE-PROVENCE a ordonné, par arrêté n°2024 - 20 du 29 avril 2024, l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), servitude qui sera annexée au futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce titre, Monsieur Robert ANASTASI a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille pour procéder à l'enquête publique décrite ci-dessus.

**L'enquête se déroulera à la mairie des BAUX-DE-PROVENCE, du lundi 22 avril 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 21 mai à 17h00.**

Les pièces constitutives du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie des Baux-de-Provence (Hôtel de Manville - 13520 Les Baux-de-Provence) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête ou les adresser par écrit (par courrier : Mairie des Baux-de-Provence, Hôtel de ville - 13520 Les Baux-de-Provence ; par mail : [accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com](mailto:accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com)) à l'attention de Monsieur Robert ANASTASI, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune des Baux-de-Provence <https://www.lesbauxdeprovence.com/>, onglet Vie Communale

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 22 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 29 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 7 mai 2024 de 14h00 à 17h00,
- Mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 21 mai 2024 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des Baux-de-Provence, et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.lesbauxdeprovence.com/> onglet Vie Communale à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,  
Anne PONIATOWSKI